

Les ateliers, qui ont eu lieu la semaine dernière, étaient animés par l'unité de planning familial d'un hôpital voisin et devait porter sur les règles et sur la contraception.

Ce sont les fillettes qui ont rapporté qu'elles avaient reçu une injection : l'une d'elles, en 6e, a raconté comment on leur a expliqué que la piqûre allait les préparer : « Au cas où nous sommes violées, pour que nous n'ayons pas de bébés. »

Beaucoup de parents sont en colère et des médecins les ont soutenus, confirmant que chez les fillettes pré-pubères le contraceptif par injection pouvait avoir des effets néfastes, retardant la puberté et perturbant les cycles menstruels.

Depuis les faits les parents ont été convoqués à l'école et avertis que leurs filles sont désormais sous contraception et avaient reçu des cartes de clinique pour le suivi. Une maîtresse de l'école en a été tellement en colère qu'elle a déchiré toutes les cartes distribuées dans sa classe pour éviter que les fillettes n'y retournent.

Le principal de l'école, Thuleka January, saisi de multiples plaintes, s'est contenté de renvoyer les parents vers un responsable local du ministère de l'Education, qui, lui, a affirmé ne pas avoir été au courant de la campagne et qui l'a dénoncée, tout comme plusieurs médecins et gynécologues qui ont dénoncé les injections comme contraires à l'éthique.

Cependant la loi sud-africaine permet aux jeunes filles d'obtenir un contraceptif à l'insu de leurs parents dès l'âge de 12 ans...

La courte dépêche de l'AFP en langue anglaise, de son côté, largement reprise telle quelle par la presse, cite un responsable du département de la Santé de la province selon qui « 18 » jeunes filles ont reçu une injection contraceptive, dont « 3 âgées de moins de 12 ans », et qu'elles étaient « toutes sexuellement actives » ; la même dépêche cite une responsable du Centre pour le Droit de l'Enfance, Anne Skelton comme ayant rappelé que « les jeunes filles sud-africaines ont un droit à la contraception sans accord parental dès l'âge de 12 ans », sans

préciser qu'elle avait commencé par affirmer qu'on « ne donne pas un contraceptif n'importe comment », ajoutant que « l'activité sexuelle entre enfants de 12 à 16 ans est un délit : par conséquent, leur fournir des contraceptifs semble contraire à la loi ».

La [dépêche](#) de l'AFP, qui se réfère à l'article du *Port Elizabeth Herald* que je cite ici, ne rapporte pas *une seule* des réactions négatives des autorités éducatives et médicales sud-africaines. Jeanne Smits , le 15 septembre 2011